

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS  
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

## **APPLICATION DU CODE MINIER ET DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT CONCERNANT LES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

### **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

La société GEOPICTA, dont le siège social est situé au 80, avenue du Général de Gaulle, le Wilson 2 à Puteaux (92800), a présenté au préfet de la Seine-Saint-Denis, une demande à l'effet d'obtenir

- 1) l'autorisation de recherche d'un gîte géothermique sur le territoire des communes de Villepinte, Sevrans et Tremblay-en-France,
- 2) l'autorisation d'ouverture de travaux de forage sur le territoire de la commune de Villepinte.

**L'enquête sera ouverte à la mairie de VILLEPINTE du lundi 23 juin au vendredi 25 juillet 2014 inclus.**

Cette enquête publique sera annoncée par l'affichage de l'arrêté préfectoral dans la mairie d'implantation de ces installations classées, la mairie de Villepinte, ainsi que dans les mairies de Sevrans et Tremblay-en-France. Le dossier de l'enquête publique, contenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, est déposé durant l'enquête à la mairie de Villepinte et dans les deux autres mairies précitées, où il peut être consulté par les personnes intéressées, aux heures d'ouverture.

Toute personne qui aurait à présenter des moyens d'opposition contre ce projet ou à formuler des observations à son sujet, devra les faire connaître dans le délai d'un mois à compter du jour de l'ouverture de l'enquête publique, en les consignant sur le registre d'enquête pendant les heures d'ouverture de la mairie de Villepinte, au bureau des Services Techniques situé au Centre administratif 16-32 avenue Paul Vaillant Couturier à Villepinte ou en les portant à la connaissance de Monsieur Joanny DURAFOUR (ingénieur conseil), commissaire enquêteur chargé de procéder à l'enquête publique. En cas d'empêchement, ce dernier pourra être remplacé par son suppléant, Monsieur Pierre VIGEOLAS (commandant de police retraité).

**Le commissaire enquêteur recevra en mairie de VILLEPINTE, service de l'Urbanisme situé au 16-32 avenue Paul Vaillant Couturier à Villepinte, les observations des intéressés aux jours et heures ci-après :**

<b>JEUDI 26 JUIN 2014</b>	<b>17h30 - 20h30</b>
<b>MERCREDI 2 JUILLET 2014</b>	<b>17h30 - 20h30</b>
<b>MARDI 8 JUILLET 2014</b>	<b>09h00 - 12h00</b>
<b>MERCREDI 16 JUILLET 2014</b>	<b>08h30 - 11h30</b>
<b>VENDREDI 25 JUILLET 2014</b>	<b>14H00 - 17H00</b>

A l'issue de cette enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Villepinte et à la préfecture de la Seine-Saint-Denis aux heures et jours d'ouverture au public pendant un an.

Des informations peuvent être demandées auprès de l'autorité responsable du projet, la société GEOPICTA, rue Georges Clemenceau à Villepinte (93420), Monsieur Yves ARNAUD (tel. 01 48 13 54 38) ou Monsieur Alain DEBRUYNE (tél. 01 40 90 53 91).

Le public peut obtenir communication des éléments de ce dossier de demande d'autorisation et formuler des remarques sur le site internet de la préfecture de la Seine-Saint-Denis, au lien suivant : <http://www.seine-saint-denis.gouv.fr>

La décision susceptible d'intervenir à la fin de cette procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.